

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 17 septembre 1953.-

N° *2521* /Huis.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de 1^o Instance
du Ruanda - Urundi à U S U M B U R A .-

Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n° 3560/RC.3523
en date du 12 septembre 1953, j'ai l'honneur de vous retourner
dument rempli, daté et signé, l'original de l'assignation
civile dressée à charge du Sieur GENACHTE, Marcel, colon
à Ruhengeri.-

L'Huissier, D. NEVEJANS.-

Ruhengeri



6676

HDK.

Territoire

du

Ruanda-Urundi

Greffe du Tribunal de 1ère Instance

N° 3560 / RC. 3523

Annexes : 1

OBJET

Assignation : civile

Signataire :

E.P. KAYAFAS

c/GENACHTE Marcel

HUISSIER

Usumbura, le 12 Septembre 1953

*Paris le 12-9-53
M. Meeuwes*

A signifier avant le 5/10/1953

Transmis à Monsieur l'Huissier à RUHENGARI

d'assignation civile

en original et copie, un exploit en le priant de bien

~~de signification~~

vouloir le signifier d'urgence au sieur GENACHTE Marcel

résidant à Ruhengeri

L'original sera renvoyé au greffe du Tribunal de 1ère Instance.
Le coût de l'exploit n'est pas à percevoir.

L'attention de Monsieur l'Huissier est attirée sur l'urgence que
requiert cette formalité de procédure pour que soit respecté le délai
légal :

Le Greffier, M. MEEUWES
P.O. A CATTEUM,

[Signature]